

Lemmik, Juhani (Estonie)

[Original: anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République d'Estonie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la note du Secrétariat ICC-ASP/12/S/009 en date du 13 février 2013, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement estonien a décidé de présenter la candidature de M. Juhani Lemmik pour un nouveau mandat au Comité du budget et des finances (CBF) lors de l'élection qui doit avoir lieu à la douzième session de l'Assemblée des États Parties, qui doit se tenir du 20 au 28 novembre 2013.

M. Lemmik est membre du Comité du budget et des finances depuis septembre 2006. Il a une solide expérience de la gestion des finances publiques, de la budgétisation publique, de l'administration publique et de l'audit. Il est actuellement Conseiller en gouvernance à l'Unité stratégique du Gouvernement de la République d'Estonie. Les postes qu'il a occupés précédemment ont été, entre autres, ceux de Vérificateur principal du Bureau d'audit de l'État, de Directeur adjoint du Département du budget de l'État du Ministère des finances d'Estonie, et de Directeur du Bureau de l'administration publique de la Chancellerie d'État de l'Estonie. Il officie également au sein du Comité de la gouvernance publique de l'OCDE.

Selon M. Lemmik, la tâche principale du CBF pour les années à venir est d'évoluer et de moderniser ses méthodes de travail dans le contexte des restrictions budgétaires permanentes et de la charge de travail accrue de la Cour. Le Comité a pris les devants en renforçant les relations de travail avec le Groupe de travail de La Haye afin de mieux comprendre les aspirations et la situation financière des États Parties, mais aussi pour que ces derniers puissent utiliser de manière optimale les compétences techniques et politiques du CBF. De même, il sera nécessaire de conseiller la Cour dans la mise en place des stratégies fonctionnelles, qui finissent toujours par se manifester lors de la soumission du budget annuel, pour faire face à l'écart permanent entre ses besoins budgétaires et les difficultés financières. Les systèmes et instruments établis tels que les pratiques de gestion des ressources humaines, le Fonds en cas d'imprévu, le Fonds de roulement, etc., font l'objet d'un contrôle minutieux et de possibles modifications en temps utile pour qu'ils puissent continuer à remplir efficacement les fonctions pour lesquelles ils ont été conçus.
